Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 022-212200737-20260724-2026_07_03-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - COMMUNE DE LA HARMOYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 juillet, à vint et une heure et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LA HARMOYE se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Michel LE DUAULT, Maire.

PRESENTS : LE DUAULT Michel, MEROT Auguste, BAUDOUIN Christophe, CORDUAN Jean-François, KERMOAL Anita, BOUCHARDON Anne, THOMAS Anne, BARAQUIN Emmanuelle, BERTHELOT Anthony

ABSENTS excusés : MONTESTIER Aurélien, HAVEZ Sandrine

Secrétaire de séance : THOMAS Anne

Date de convocation : 17 juillet 2026

***. ***

Délibération pour l'Etude de sol Mission G2PRO dans le cadre de l'extension de la mairie

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de l'extension de la mairie, il est nécessaire de faire une étude de sol (Mission G2PRO).

3 entreprises ont été contactées afin de réaliser des devis : SOLCAP, ECR ENVIRONNEMENT, GEO2CONCEPT.

2 entreprises ont répondu à la demande de devis :

- SOLCAP pour un montant de 3 020 € HT
- ECR ENVIRONNEMENT pour un montant de 3 452 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De retenir** l'entreprise SOLCAP pour un montant de 3 020 € HT
- **D'autoriser** le Maire à signer le devis et tout document s'y rapportant

Extrait certifié conforme

Le Maire

Michel LE DUAULT

MAIRIE DE LA HARMOYE
CÔTES d'ARMOR